

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA MAÎTRISE DU RISQUE AUTOMOBILE

Cette journée sensibilise les apprenants sur les compétences nécessaires à l'adoption d'une conduite sécuritaire. Elle alterne des enseignements théoriques et pratiques.

OBJECTIFS

- ✓ Sensibiliser aux enjeux humains et financiers du risque AUTOMOBILE.
- ✓ Faire évoluer les comportements de manière à réduire la sinistralité (fréquence et gravité des accidents).
- ✓ Mieux maîtriser les risques AUTOMOBILES et les coûts directs et induits.
- ✓ Faire prendre conscience aux salariés que le véhicule de l'Entreprise est un outil de travail qui doit être respecté comme tel et qu'il doit « s'approprier ».
- ✓ Faire prendre conscience de l'impact d'un accident sur l'Entreprise, mais également des incidences possibles pour le salarié lui-même.
- ✓ Faire acquérir les bons réflexes avant et après le sinistre.
- ✓ Sensibiliser au rôle déterminant des premières mesures après l'accident sur la gestion ultérieure du sinistre et, notamment, l'importance du constant amiable.
- ✓ Seule la prise de conscience de ses responsabilités :
 - Vis-à-vis de lui-même et de son véhicule
 - Vis-à-vis des passagers et autres usagers

PUBLIC

- Les conducteurs de véhicules appartenant à l'Entreprise et se déplaçant sur des voies ouvertes à la circulation publique (véhicules légers, utilitaires, engins de chantier...),
- Les responsables (hiérarchiques, du parc AUTOMOBILE, assurances, sécurité, qualité).

CONTENUS

Programme détaillé ci-dessous.

PRE REQUIS

→ Avoir le permis de conduire

VALIDATION DES ACQUIS

ATTESTATION de fin de stage

SUPPORT ET MATERIEL

- Remise d'un dossier à l'issue du stage
- Apports théoriques
- Supports pédagogiques écrits, visuels (vidéo)
- Nombreux exercices pratiques, questionnaires, jeux
- Travail à partir des besoins exprimés et remontés (situations vécues, préoccupations)

MODALITES PRATIQUES

Durée : 1 journée

Intra uniquement : **10 à 12 stagiaires maximum par groupe**

Coût : sur devis

Intervenants : **Spécialisés**

Inscriptions :

AFPI ARTOIS DOUAISIS

ZAC DU BORD DES EAUX BP 29

62251 HENIN BEAUMONT CEDEX

Tél : 03 21 13 10 00 Fax : 03 21 13 10 01

FILIERE

**SÉCURITÉ – PRÉVENTION -
ENVIRONNEMENT**

PROGRAMME DETAILLE

1. INTRODUCTION

- Informations chiffrées sur l'évolution de l'insécurité routière en France et en Europe.
- Exemples vécus dans des Entreprises qui ont réussi à réduire le nombre et le coût des accidents, ainsi que les coûts d'entretien et de consommation de carburant.

Objectif :

Démontrer que:

- L'accident n'est pas une fatalité et ne résulte pas du hasard
- À l'origine de l'accident, il existe une cause résidant, dans la plupart des cas, dans le **comportement humain** (contradiction entre vitesse-précipitation et sécurité).

2. LES ENJEUX SOCIAUX HUMAINS ET FINANCIERS DE LA MAÎTRISE DES RISQUES

a. POUR L'ENTREPRISE

Trois facteurs aggravants :

- Phénomène de « non appropriation » du véhicule,
- Kilométrage ou temps de conduite importants,
- Absence de clause de BONUS-MALUS pour le conducteur.

→ SUR LE PLAN FINANCIER

- Les coûts directs visibles et facilement chiffrables :
 - Le coût des assurances AUTOMOBILE et ACCIDENTS DU TRAVAIL,
 - Les risques non assurés, les franchises.
- Les coûts indirects (cachés) et plus difficiles à chiffrer :
 - Temps perdu,
 - Immobilisation ou remplacement du véhicule,
 - Immobilisation du salarié.

N.B : Souvent corrélation entre :

- Les coûts des accidents,
- Et les dépenses d'entretien du véhicule, ainsi que la consommation de carburant (une réduction de 10 % des dépenses d'entretien et de carburant équivaut à 50 % du budget assurances).

PROGRAMME DETAILLE

b. INCIDENCES POUR LE SALARIÉ

- Corporelles
- Pénales (contraventions, délits)
- Administratives (suspension permis de conduire, perte de points)
- Disciplinaires

Dans certains cas extrêmes :

- Conséquences financières (vis-à-vis de l'Employeur)
- Sanctions au niveau des prestations A.T

3. LA PREVENTION ET L'ANTICIPATION DES RISQUES

a. RAPPEL DE CERTAINES RÈGLES DU CODE DE LA ROUTE

- Les manœuvres perturbatrices, les marches arrière, les temps de dépassement, les véhicules « prioritaires », les priorités, les voies privées, les chemins de terre, les distances d'arrêt et de sécurité, les délits de fuite, ...
- Exercices-tests (une quarantaine de questions)

b. L'ÉTAT PHYSIQUE DU CONDUCTEUR ET, NOTAMMENT, L'ALCOOLÉMIE AU VOLANT

c. LA VILIGANCE PARTICULIÈRE VIS-À-VIS DE CERTAINES CATÉGORIES DE VICTIMES, DITES VULNÉRABLES, QUI BÉNÉFICIENT D'UNE PROTECTION PARTICULIÈRE (en cas d'accidents corporels)

- Passagers
- Piétons
- Cyclistes
- Ainsi que les enfants, personnes âgées et invalides (Loi BADINTER 5.7.1985).

d. COMMENT RÉDUIRE LES RISQUES ?

- Analyse des facteurs d'accidents pour les sinistres les plus courants
 - Exercices sur ces situations à risques
- En introduction au constant amiable :
 - Étude des barèmes de responsabilités utilisés par les Assureurs (pour accidents matériels)

PROGRAMME DETAILLE

4. L'IMPORTANCE DU CONSTANT AMIABLE

- Comment le remplir ?
- Les pièges à éviter
- Tests (une vingtaine de questions)
- *Exercices d'application et vidéo* : à partir d'une vingtaine de situations d'accidents, comment remplir les constats amiables correspondants ?
- Rédaction d'un constat amiable dans sa totalité

5. LES BONS REFLEXES A ACQUÉRIR APRES L'ACCIDENT

- Les mesures d'urgence
- La conservation des preuves des dommages et des faits, les témoignages
- Le comportement vis-à-vis :
 - Des victimes
 - Des tiers responsables
 - Des enquêteurs (police, gendarmerie)
 - Des « voyeurs » (journaliste, par exemple)
 - Des témoins
- Reconnaissance des responsabilités et reconnaissance des faits
- La rédaction du constat amiable